

Pourquoi faut-il identifier mon animal ?



I-CAD

**Montrez-leur
votre amour :
Identifiez-les
pour les protéger !**

L'identification des animaux de compagnie, chiens, chats et furets, est une **obligation légale** en France. Elle est réalisée principalement par des vétérinaires, par puce électronique injectée sous la peau, avec un code unique à 15 chiffres.

Quels objectifs ?

- . Établir un lien officiel entre l'animal et son propriétaire
- . Pouvoir voyager à l'étranger (sinon, l'animal est mis en quarantaine et peut être bloqué pendant 6 mois)
- . Faciliter les recherches de l'animal
- . Permettre la traçabilité de l'animal tout au long de sa vie
- . Permettre de le faire garder par des personnes extérieures
- . Assurer le suivi sanitaire, la sécurité des populations et le respect de l'environnement
- . Faciliter la surveillance des pratiques commerciales, des importations et du trafic d'animaux.

Dans quel délai ?

- . Pour les chiens : avant l'âge de 4 mois
 - . Pour les chats : avant l'âge de 7 mois
- Ou lors de toute cession à titre gratuit ou onéreuse.

L'importance de l'identification :

- . Retrouver rapidement le propriétaire en cas de perte de l'animal
- . Prévenir la rage et d'autres maladies en permettant un suivi sanitaire
- . Obtenir une assurance responsabilité civile pour les dommages causés par l'animal
- . Prouver la vaccination de l'animal et assurer son bien-être
- . Lutter contre le trafic illégal d'animaux

Attention !

Il est impératif de mettre à jour les informations (adresse, téléphone) auprès du fichier national I-cad (www.i-cad.fr) en cas de changement.

Rappel !

L'identification des animaux de rente, tels que les bovins, ovins, caprins, porcins et équidés, est également obligatoire en France. Cette identification individuelle, souvent par des repères auriculaires, permet la traçabilité des animaux tout au long de leur vie, facilite la gestion sanitaire des troupeaux et la surveillance des mouvements.